**Association des Amis de Saint Gildas et de la presqu’île de Rhuys**

Procès-verbal de l’AGE du Compte-rendu de la réunion du 18 avril 2016 21h00 – 23h15

Salle Kercaradec – Saint-Gildas de Rhuys

Membres du bureau de l’association :

Présents : Nicolas Bour président, Bernard Dauban, Annie Barrois

Excusé : Olivier Boidin

45 membres de l’association présents ou représentés:

Ordre du Jour :

1. Information procédure PLU ; action entreprise et suite.

2. Information permis d’aménager Zone Le Bot et action Association.

3. Délibération sur action contentieuse en cours sur permis d’aménager Zone Le Bot.

4. Actualité Commune et Presqu’ile.

5. Autres points.

1. Procédure PLU

Le Président confirme l’annulation totale du PLU par le jugement du Tribunal Administratif de Rennes en date du 11 mars 2016 :. Motif retenu : insuffisance de motivations dans le rapport final du Commissaire Enquêteur. Ce dernier n’a pas répondu aux multiples remarques et objections faites par les Gildasiens au cours de l’enquête publique ( 150 observations , notamment sur la surdensification du PLU et pétition de plus de 700 signatures contre la surdensification et le risque de défiguration de la commune de Saint-Gildas de Rhuys).

La Municipalité a donc décidé de revenir au POS depuis le 11 mars 2016 jusqu’à la finalisation d’un nouveau PLU après nouvelle enquête publique. Ceci doit pouvoir être mené en quelques mois ( la Municipalité a proposé de refaire la procédure en 9 mois lors de l’audition au tribunal du 4 février 2016), notamment si la Municipalité engage enfin un minimum de concertation sur les quelques points du règlement qui posent encore problème ( CES Uba et hauteurs de 11 m) ; malgré les avancées réelles contenues dans la récente modification approuvée du PLU, celles-ci seraient à réintégrer aussi dans la nouvelle procédure.

La loi ALUR est opposable depuis le 1er janvier 2016 : la municipalité peut, si elle le souhaite, passer outre la clause de surface minimum de 700 m2 figurant au POS pour instruire les demandes de permis de construire ou de permis d’aménager ; elle peut aussi décider d’un sursis à statuer si elle le souhaite dans le contexte d’un certain vide juridique. Il serait utile de savoir combien de dossiers de moins de 700 m2 ont été déposés durant les 2 dernières années.

Nous ignorons encore à ce jour ce que la municipalité va précisément entreprendre dans les semaines qui viennent, mais le principe d’une prochaine réunion publique d’information a été annoncé sur ce sujet. Le Président invite les adhérents à poser leurs questions lors de cette réunion pour clarifier le processus à venir, et s’assurer que le délai d’obtention du nouveau PLU sera rapde, comme l’avait proposé la Mairie lors de l’audition du 4 février 2016.

1. Information sur le PA Centre bourg et désistement de l’action contentieuse

Concernant le permis d’aménager de la Zone Le Bot, requalifiée Zone Centre Bourg, le Président expose les motifs qui ont conduit le bureau de l’Association à proposer de mettre fin à l’action contentieuse en cours sur cette opération.

Les modifications obtenues sont substantielles dans le récent permis modificatif (réduction des zones construites et des surfaces de plancher, bâtiments aux formes simples, réduction des hauteurs limitant à R+1+combles, maintien des parkings à proximité du centre bourg…) par rapport au projet initial, et l’association souhaite que les projets permettant l’implantation de jeunes ménages et le projet de l’AFUL d Clos du bourg puissent se développer sur ces nouvelles bases. L’association souhaite également restaurer, sur ce sujet, un climat de dialogue et concertation pour traiter les quelques points qu’il nous semble encore indispensable de préciser (hauteurs, gabarits, voies de circulation…).

Certains adhérents présents s’inquiètent des conséquences possibles de ce retrait…le Président insiste sur ses motivations et redit qu’il n’est souhaitable à ses yeux ni pour l’Association, ni même pour la commune de rester dans un rapport contentieux alors que la volonté de faire aboutir ce projet déterminant pour l’avenir de notre commune est bien partagée.

En conséquence le Président soumet au vote des adhérents la résolution suivante :

«*Vu le recours déposé par l’Association des Amis de Saint-Gildas et de Rhuys le 13 décembre 2013 à l’encontre du permis d’aménager du Centre Bourg ;*

*Vu la décision du Conseil municipal du 17 décembre 2015 validant la modification N°1 du Permis d’aménager du Centre Bourg ;*

*Vu le décret d’application du 10 février 2016 pour la mise en œuvre relatif à la modification N°1 du Permis d’aménager du Centre Bourg.*

*L’association des Amis de Saint-Gildas et de la presqu’ile de Rhuys décide de se désister de l’action en cours pour permettre à la Commune de Saint-Gildas de Rhuys de mettre en œuvre ses projets sur la base de la modification N°1 du Permis d’aménager du Centre bourg.*

*L’association informera les co-requérants de cette décision et proposera, le cas échéant, une action d’information commune.*

*L’association mandate le bureau de l’Association pour transmettre cette décision au Tribunal administratif de Rennes et à la Mairie de Saint-Gildas et demande au bureau de faire part au Maire du souhait que ce projet prenne en compte les éléments de circulation et de développement économique proposés dans le courrier du 16 décembre 2015*»

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des présents ou représentés moins une abstention et l’association mandate le bureau de l’Association pour la mettre en oeuvre.

1. Actualités Commune et presqu’ile de Rhuys

Le Président rappelle simplement ce qu’il a proposé comme plan d’action dans ses derniers mails et demande que les adhérents fassent maintenant part de leurs propositions pour préparer

Le Président indique que le site internet de l’Association a été réactivé fin mars et que l’avis est adhérents est important pour disposer de l’information souhaitée.

Le Président informe que, dans le cadre de la mise en place des instances du Parc Naturel Régional, l’Association des Amis de St Gildas et de Rhuys a été retenue avec 35 autres associations du Morbihan pour faire partie du Conseil des Associations du PNR du Golfe du Morbihan

Il informe par ailleurs les adhérents de l’enquête publique débute le 2 mai jusqu’au 8 juin sur la révision du SCOT Schéma de cohérence territorial, et les encourage à se manifester durant l’enquête, car ce SCOT est fondamental pour l’avenir de la Presqu’ile de Rhuys et donc pour notre commune, avant l’intégration de la CCPR Communauté de communes de la Presqu’ile de Rhuys au sein de Vannes Agglo. Le Commissaire-enquêteur sera présent à Saint-Gildas de Rhuys le 20 mai de 14h à 17h. Les contributions peuvent être apportées par écrit sur le registre de la Commune du 2 mai au 8 juin, par courrier au Commissaire-enquêteur, par mail à enquetepublique-scot@ccprhuys.fr ou lors de sa présence le 20 mai à la Mairie de Saint-Gildas de Rhuys.

Le dossier est consultable à partir du 2 mai sur le site de la ccprhuys.

4.Autres points

Dans les questions diverses le Président aborde les interrogations soulevées par la récente délibération du Conseil Municipal sur l’augmentation des taux communaux de nos impôts locaux, ainsi que par le récent communiqué à ce propos d’un collectif de Gildasiens, et notamment de nombreux anciens conseillers municipaux et passe la parole à Xavier Destenay.

Xavier Destenay, présent et cosignataire du dit communiqué, précise que ce collectif auquel il participe à titre personnel n’a pas la prétention d’imposer à nos élus des décisions qui au final leur appartiennent ; ce collectif déplore les conditions dans lesquels les Gildasiens ont été mis devant le fait accompli, doute et conteste donc l’impérieuse nécessité d’une telle augmentation, et demande donc que les Gildasiens soient clairement et totalement informés, à l’occasion d’une réunion publique, de la situation financière de leur commune et des projets d’investissements et de développement de leurs élus.

Il regrette les premières réactions de notre Maire à ce communiqué, et espère que ce dernier fournira rapidement une information appropriée et équilibrée vis-à-vis de tous les résidents de Saint-Gildas, qu’ils soient résidents principaux ou secondaires

Le Président présente à l’assemblée une étude comparative avec 12 autres communes proches et présentant à peu près les mêmes caractéristiques que St Gildas :il en conclut, du moins concernant la taxe d’habitation, que le taux de St Gildas, non seulement n’est pas anormalement bas, mais se situe dans la moyenne (6,5%) des communes similaires ( les communes touristiques côtières et disposant de plus de 50% de résidences secondaires sont à peu près toutes dans ce cas, en notant que St Gldas est la commune qui a la plus forte proportion 58,5% de résidences secondaires). Il en conclut qu’une augmentation de 50% de ce taux semble donc totalement injustifiée.

Le Président prend note de cette intervention et indique que l’Association soutient la démarche engagée par le collectif de gildasiens pour une meilleure information de la situation financière de la commune.

Le Président remercie les adhérents présents et représentés et clos l’Assemblée à 23h15.